



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 08/10/2015
Reçu en préfecture le 08/10/2015
Affiché le - 8 OCT. 2015
ID 056-215601626-20151001-09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Jeudi 1 octobre 2015

Objet de la délibération : Ploemeur – ville amie des enfants : convention d'objectifs avec l'UNICEF France

Etaient présents :

Ronan LOAS, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Serge LECUYER à Antoine GOYER, Pierre-Yves CAINJO à Christelle CAINJO, Jean-Luc MADEC à Ronan LOAS, Yolande ALLANIC à Jean-Guillaume GOURLAIN,

Secrétaire de séance : Pascaline ALNO

Présents : 28
Pouvoirs : 05

**DIRECTION EDUCATION ENFANCE
JEUNESSE SPORT**

n° 09

VILLE DE PLOEMEUR - VILLE AMIE DES ENFANTS
SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'UNICEF France

Rapporteur : Dominique QUINTIN

La Ville de PLOEMEUR souhaite poursuivre son partenariat avec l'UNICEF France existant depuis 2006 et ainsi conserver son titre « Ville amie des enfants ».

Pour cela, elle souhaite s'engager à :

- mettre en œuvre la Convention des droits de l'enfant au niveau local : il sera tenu compte des droits de l'enfant dans les politiques publiques locales, les dispositifs locaux dirigés vers les enfants, les jeunes et leurs familles mais aussi les budgets de la collectivité.
- développer des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes et en particulier les plus fragiles.
- encourager les enfants et les jeunes à être des acteurs de la vie sociale. Leurs besoins, leur voix, leurs opinions, leurs projets seront pris en compte et influenceront, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux.
- faire connaître les droits de l'enfant et à en évaluer l'application sur son territoire.

La candidature de la Ville de PLOEMEUR repose sur des actions en lien avec les thématiques suivantes :

- Bien-être et cadre de vie
- Non-discrimination, égal accès aux services et lutte contre la pauvreté
- Participation citoyenne des enfants et des adolescents
- Sécurité et protection
- Parentalité
- Santé, hygiène et nutrition
- Prise en compte du handicap
- Accès au jeu, sport, culture et loisirs

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'avis de la commission « Education, culture, relations internationales » du 16 septembre 2015 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Considérant le projet de convention d'objectifs liant la Ville de PLOEMEUR et l'UNICEF France ;

Considérant le dossier de candidature de la Ville de PLOEMEUR ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2015

Reçu en préfecture le 09/10/2015

Affiché le

- 8 OCT. 2015

ID : 056-215601626-20151001-09-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** le dossier de candidature
- **AUTORISE LE MAIRE** ou son représentant à signer la présente convention d'objectifs pour une durée de 5 ans et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 33 POUR



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire